

Appel d'offres

Création d'une identité visuelle pour un label, d'une charte graphique et d'un poster informatif

Date limite de dépôt des offres :

Le Vendredi 19 Mai 2017 à midi

Pôle Entreprises de la CCiSM

BP 118 – 98713 Papeete

Contact : Brice MEUNIER – 40 47 27 31 – brice@ccism.pf

Préambule

Dans le cadre du programme européen INTEGRE (<http://integre.spc.int/>), la CCISM porte un projet visant à la mise en place d'un système pérenne de gestion des déchets dangereux des professionnels des îles de Raiatea et Tahaa, et notamment les huiles et batteries qui sont produites en quantité importante.

L'objectif est d'arriver à proposer aux entreprises de ces îles un système de gestion de leurs déchets dangereux en adéquation avec leurs attentes (simplicité, efficacité, coûts maîtrisés) et leurs obligations réglementaires.

Afin de valoriser, notamment aux yeux du grand public, les entreprises qui s'inscriront dans le système de gestion des déchets dangereux, il est envisagé de créer un label.

La présente consultation concerne la prestation de création du label et de sa charte graphique. En complément, la prestation attendue vise à la création d'un support d'information en lien avec ce label.

1. Objet de la consultation

i) Création du label et de sa charte graphique

- **Le label**

Le but du label sera de valoriser les entreprises qui s'inscriront dans le système de gestion de leurs déchets dangereux que leur proposera la CCISM.

Ces entreprises contribueront ainsi à éviter un potentiel impact environnemental lié à une mauvaise gestion de ces déchets.

Ce label a donc une connotation environnementale forte et est lié au développement durable en entreprise.

Les secteurs d'activité ciblés prioritairement sont :

- les ateliers de mécanique
- les compagnies de charter maritime
- les chantiers navals

Néanmoins, le label pourra être adressé à d'autres secteurs d'activité à terme.

Le label devra être suffisamment explicite et transversal pour permettre une rapide et bonne compréhension de son objet : il valorise, aux yeux du grand public, les entreprises soucieuses de la préservation de l'environnement et qui mettent notamment en place une gestion optimisée de leurs déchets dangereux.

Les mots-clés et thématiques à prendre en compte sont : *entreprise, gestion des déchets dangereux, développement durable, démarche exemplaire, protection de l'environnement*.

- **La charte graphique**

En complément du label, le prestataire fournira une charte graphique complète pour son utilisation.

La charte graphique devra notamment contenir :

- La présentation du logo dans son usage le plus classique et le plus fréquent, sur fond blanc

- Une description argumentée du logotype
 - Les données colorimétriques en CMJN et RVB pour chaque couleur du logo
 - Le(s) nom(s) de(s) la police(s) de caractère(s)
 - La représentation du logo en noir et blanc
 - La représentation du logo sur fond de couleur
 - La représentation du logo dans ses différentes postures : verticale, horizontale, avec baseline, sans baseline
 - Les zones de protection
 - Les permissions et les interdits dans l'usage du logo : en termes de taille, de positionnement des éléments des logos les uns par rapport aux autres
 - La façon dont le logo doit être traité sur les supports de communication des partenaires
 - La présentation des déclinaisons pour les supports de communication sur lesquels les logos seront amenés à vivre : cartes de visite, tête de lettre, supports multimédias, objets publicitaires
- **Livrables**

Logo :

Le prestataire remettra le logo aux formats image et vectoriel, pour chacune des déclinaisons suivantes :

- Couleurs normales
- Noir et blanc
- Logos sur fonds de couleur

Les droits sur le logo seront cédés à la CCISM.

Les fichiers sources informatiques du logo seront remis aux formats modifiables disponibles permettant une exploitation et une modification future selon les besoins de la CCISM (format vectorisé, .ai,...).

Charte graphique :

La charte graphique sera remise au format *Word* modifiable.

ii) Création d'un poster informatif

- **Le poster informatif**

Une fois la charte graphique établie, et selon cette dernière, le prestataire sera amené à créer un poster informatif dont le contenu sera fourni par la CCISM.

L'objet de ce poster sera de fournir les conseils de bases aux garagistes pour la bonne gestion de leurs déchets.

La création et la conception graphique du poster sera assurée par le prestataire, en s'inspirant de modèles qui seront fournis par la CCISM (exemples ci-après).

Le prestataire pourra être force de proposition dans la conception de ce support, afin qu'il soit le plus lisible et compréhensible possible.



- **Livrables**

Les fichiers sources informatiques du poster seront remis aux formats modifiables disponibles permettant une exploitation et une modification future selon les besoins de la CCISM (format vectorisé, .ai,...).

Les droits seront cédés à la CCISM.

2. Présentation des offres

i) Teneur du dossier

Les candidats auront à produire un dossier complet, daté et signé, comprenant les pièces détaillées ci-après.

L'attention des soumissionnaires est attirée sur le fait que toute offre incomplète dans sa forme et son contenu sera refusée.

Les dossiers des candidats seront préférentiellement transmis au format informatique à l'adresse : brice@ccism.pf

- **A - Un mémoire :**

Ce mémoire comprendra obligatoirement :

- Un descriptif de la méthodologie proposée pour la réalisation de la mission (réunions de travail, benchmark, ...).
- Les délais de de réalisation.
- Une offre financière détaillant notamment :
 - o Les coûts liés à la réalisation du logo
 - o Les coûts liés à la réalisation de la charte graphique
 - o Les coûts liés à la réalisation du poster
 - o Les modalités de paiement
- Toutes autres informations nécessaires à la bonne compréhension de l'offre.

- **B - Les pièces justificatives concernant la situation administrative du candidat :**

Chaque candidat fournira une attestation sur l'honneur de sa régularité vis-à-vis des obligations fiscales et sociales.

- **C - Les justifications des capacités professionnelles candidat :**

Chaque candidat devra fournir ses références pour la réalisation de missions similaires.

3. Conditions d'acceptation des candidatures et jugement des offres

i) Conditions d'acceptation des candidatures

L'ensemble des pièces listées au chapitre 2 devra impérativement être fourni lors du dépôt des offres.

En cas de capacité insuffisante appréciée au travers des pièces **C** listées ci-dessus, la CCISM pourra refuser l'offre.

ii) Conditions de jugement des offres

Les offres seront analysées et sélectionnées au terme d'un classement prenant en compte les critères suivants, selon la pondération indiquée :

- Qualité générale de l'offre (coefficient 0,5)
- Prix (coefficient 0,3)
- Délais de réalisation (coefficient 0,2)

Chacun de ces critères donnera lieu à l'attribution d'une sous-note, selon les sous-critères et les formules présentées ci-après.

La note finale (sur 10) est le dixième de la somme des quatre sous-notes correspondantes aux critères identifiés.

- **Qualité générale de l'offre (sur 50 points)**

Sous-critères :

- Réponse aux dispositions de l'appel d'offres (20 points)
- Références du candidat (20 points)
- Méthodologie proposée (10 points)

- **Prix (sur 30 points)**

La notation du prix est définie selon la formule suivante :

$$Ni = 30 - \frac{Pi - Pmini}{Pi} \times 30$$

où :

Ni est la note sur 30 du soumissionnaire n°i

Pi le prix proposé par le soumissionnaire n°i

Pmini le prix le plus bas proposé par les candidats

- **Délais de réalisation (sur 20 points)**

La notation du délai de livraison est définie selon la formule suivante :

$$Ni = 20 - \frac{Di - Dmini}{Di} \times 20$$

où :

Ni est la note sur 10 du soumissionnaire n°i

Di le délai proposé par le soumissionnaire n°i

Dmini le délai le plus court proposé par les candidats

4. Conditions d'envoi et de remise des offres

Les offres devront être remises au secrétariat du Pôle Entreprises de la CCISM à Papeete, **avant le Vendredi 19 Mai 2017 à midi.**

Le dépôt des offres en version papier sera doublé d'un envoi mail à brice@ccism.pf

Les dossiers qui seraient remis après la date et l'heure limite fixées ci-dessus ne seront pas retenus.

5. Renseignements complémentaires

Pour obtenir des renseignements complémentaires qui leurs seraient nécessaires, les candidats devront s'adresser à la cellule Développement Durable de la CCISM :

Tel : 40 47 27 31

brice@ccism.pf